PROCÉDURE MEGGITT

Document relatif aux exigences de qualité des fournisseurs

Confidentiel, réservé à l'entreprise

Document	**MPRC-10 Document relatif aux exigences de qualité des fournisseurs**
Version	**5**
Date	**6er juillet 2020**
Fonction	**Procurement (Achats)**
Responsable du processus	**Group Head of Supplier Quality**

FICHE DES RÉVISIONS

Version	Date	Description	Statut d'approbation
1	20 avril 15	Publication pour lancement	Approuvé
2	03 août 17	Actualisé conformément à AS/EN/JISQ9100:2016	Approuvé
3	19 mars 18	Actualisé pour inclure des références à AS/EN/JISQ 91XX Clause 2, « faute de frappe » corrigée « AS/EN/JISQ 9102 » remplacée par AS/EN/JISQ 9120 Clause Insérée 7.1.4.1 Prévention des pièces non approuvées suspectes Clause insérée 7.1.5 Installation de pièces approuvées Section 7.1.4 ajout de la référence à la norme AS5553, également ajoutée à la liste de normes dans la section 1.1 Changements mineurs de formatage Clause 8.3. formulation insérée « Les exigences d' AS/EN/JISQ91XX identifiées à la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD, pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique» Reformulation de la clause 1.4 conformément aux Conditions générales de Meggitt et aux procédures de conformité commerciale de Meggitt.	Approuvé

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

4	01 juin 20	Format actualisé. Sections Champ d'application et Applicabilité déplacées en 1.1 et 1.2. Section 1.6 Conformité commerciale (auparavant section 1.4) – Modifiée pour inclure les exigences de pré-notification d'envois internationaux. Section 2.1 Surveillance des fournisseurs. Modification de Révocation de l'approbation Section 5.1 Leadership et engagement. Section 5.3 Responsabilité, autorité et communication. Section 7.5.3 Informations documentées – Contrôle des enregistrements actualisé pour la précision de la référence, les médias et la notification de la demande de l'élimination des enregistrements. Section 7.5.1.1 Inspection actualisé. Section 7.5.1.2 Inspection réduite actualisé. Section 7.5.1.3 Inspection des échantillons actualisé. Section 7.5.1.4 Gestion des variations actualisé. Section 7.5.1.10 actualisé pour référence non-conformité Section 7.5.1.9 Vérification produit actualisé. Section 7.5.1.10 PFMEA actualisé. Section 7.5.1.11 Plans de contrôle inséré Section 7.5.1.12 Instructions de travail inséré. Section 7.5.1.13 MSA inséré. Section 7.5.1.9 Vérification Produit/Processus – Exigences PPAP ajoutées. Section 7.6 Validation de produits et services – Exigences minimum pour les formalités de diffusion et Documentation commerciale modifiée. Section 7.7.2 Produit rejeté et/ou retourné par Meggitt– Critères de l'opposant et de responsabilité insérés. Section 8.1.2 Satisfaction du client – L'exigence pour créer des plans d'action corrective par le fournisseur a été modifiée. Section 9.3.1 – Les exigences Zéro Défauts ont été ajoutées Section 1.10 – Conformité aux documents relatifs à la conformité des clients-clés de Meggitt. Section 10.1 – Normes industrielles, ajout des références à AS13000. Section 10.2 – Documents concernant les exigences pour les clients-clés.	Approuvé

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

5	06 juillet 2020	Clauses restructurées des sections 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du miroir AS9100D (conformément à la révision 3 du MPRC-10) 7.5.6.1 - Supprimé 7.5.6.2. - Supprimé 1.6 - Ajout des exigences REACH Références de clause modifiées tout au long 8.4.2.1 Vérification du produit acheté : mise en forme modifiée	Approuvé

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Section **Page**

1.0 OBJET 7
1.1 Champ d'application 7
1.2 Applicabilité 8
1.3 Format du document 8
1.4 Accès 9
1.5 Exigences de conformité aux politiques concernant les fournisseurs 9
1.6 Conformité commerciale 9
1.7 Santé, sécurité et environnement 11
1.8 Termes et définitions 11
1.9 Formulaires et modèles de formulaires 11
1.10 Documents de référence 12
2.0 HOMOLOGATION DES FOURNISSEURS 12
2.1 Surveillance des fournisseurs 12
2.2 Changements apportés à l'organisation des fournisseurs 13
2.3 Classification des fournisseurs 13
3.0 CERTIFICATION AS/EN/JISQ9100:2016 ET ISO9001:2015 14
3.1 Tableau 1 14
3.2 Processus spéciaux 15
4.0 SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (QMS) 16
4.1 Comprendre l'organisation et son contexte 16
4.2 Comprendre les besoins et les attentes des parties intéressées 16
4.3 Détermination du champ d'application du système de management de la qualité 16
4.4 Système de management de la qualité et ses processus 16
5.0 LEADERSHIP 17
5.1 Leadership et engagement 17
5.2 Politique 17
5.3 Rôles organisationnels, responsabilités et autorités 17
6.0 PLANIFICATION 18
6.1 Actions visant à traiter les risques et opportunités 18
6.2 Objectifs de qualité et planification permettant de les atteindre 18

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

MEGGITT

6.3 Planification des changements 18

7.0 SOUTIEN 18

7.1 Ressources 18

7.2 Compétence 20

7.3 Sensibilisation 21

7.4 Communication 21

7.5 Informations documentées 21

8.0 EXPLOITATION 23

8.1 Planification et contrôle opérationnels 23

8.2 Exigences concernant les produits et services 25

8.3 Conception et développement de produits et services 26

8.4 Contrôle des processus, produits et services fournis par des tiers 29

8.5 Production et prestation de services 31

8.6 Validation de produits et services 43

8.7 Contrôle des résultats non conformes 45

9.0 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE 47

9.1 Surveillance, mesure, analyse, et évaluation 47

9.2 Audit interne 48

9.3 Evaluation de la gestion 48

10.0 AMÉLIORATION 49

10.1 Généralités 49

10.2 Non-conformité et action corrective 49

10.3 Amélioration continue 50

11.0 DOCUMENTS DE REFERENCE 52

11.1 Normes industrielles 52

11.2 Documents concernant les exigences pour les clients-clés de Meggitt 53

11.3 Documents de Meggitt 54

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

1.0 OBJET

La qualité et la performance de livraison des fournisseurs de Meggitt est fondamentale pour garantir que Meggitt continue de répondre à, et de dépasser les exigences croissantes de ce marché mondial de l'Aviation, de l'Espace et de la Défense (ASD) hautement concurrentiel. À cet effet, Meggitt attend de ses fournisseurs qu'ils tiennent à jour un système efficace de management de la qualité aéronautique(AQMS), qui est considéré comme une pierre angulaire de la fourniture des plus hauts niveaux de service au client lors de l'approvisionnement en articles, services et processus.

Meggitt s'engage à travailler avec ses fournisseurs pour favoriser l'amélioration continue de la qualité, la livraison et la performance des coûts grâce à un traitement amélioré et à l'efficacité organisationnelle.

Meggitt soutient la certification des fournisseurs aux plus hauts niveaux et considère que les certifications sont un atout majeur pendant tout processus de sélection des fournisseurs. L'absence de telles certifications impliquera un niveau relevé de surveillance du fournisseur motivé par la perception d'un niveau supérieur de risque. La liste ci-dessous indique les critères primaires qu'utilise Meggitt pour évaluer le profil de risque d'un fournisseur.

- La certification détenue par les fournisseurs.
- L'acceptation des conditions générales de vente de Meggitt (y compris le présent document).
- La qualité et la performance de livraison.

Les exigences définies par le présent document font partie intégrante du contrat contraignant qui lie les fournisseurs et Meggitt et seront référencées dans tous les contrats et bons de commande de Meggitt.

Meggitt est l'un des premiers fabricants mondiaux du secteur de l'aviation, de l'espace et de la défense (ASD) qui :

- Conçoivent, produisent et assurent le service après-vente d'avions et d'articles associés pour différents clients civils et militaires.
- Sont légalement tenus de prouver aux autorités réglementaires qu'ils détiennent la capacité de concevoir, produire et assurer le service après-vente d'articles dans le respect du niveau de sécurité maximum (navigabilité) et d'assurer la navigabilité effective des articles.

1.1 Champ d'application

Les exigences spécifiées dans le présent document sont complémentaires (non alternatives) de la série de normes actuelle AS/EN/JISQ9100:2016 pour les fournisseurs de l'aviation, de l'espace et de la défense (pour les fournisseurs non-aviation, espace, défense, ISO9001:2015 s'appliquera) et de la loi contractuelle/applicable ainsi que des exigences réglementaires.

Le présent document contient également :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Les exigences concernant les fournisseurs pour la reconnaissance par Meggitt de la certification, telle que délivrée par un organisme de certification accrédité (CB), conformément aux exigences de l'International Aerospace Quality Group (IAQG).
- Les attentes de Meggitt envers tous ses fournisseurs, actuellement et à l'avenir.

L'autorisation de dérogation aux exigences de Meggitt au sein du présent document reste à la seule discrétion de Meggitt et devra être convenue avec l'interlocuteur chargé de l'Assurance Qualité des Fournisseurs Meggitt.

Les demandes de dérogation concernant MPRC-10 déposées par le fournisseur seront complétées à l'aide de MFT-31. Le fournisseur utilisera le présent document pour identifier tous les écarts et l'activité d'atténuation qui a été/sera mise en œuvre.

Meggitt demande également, le cas échéant, que les fournisseurs se conforment aux exigences concernant les « clients-clés d'intérêt » de Meggitt tel que cela est demandé via une transmission des contrats ou des bons de commande.

1.2 Applicabilité

Le présent document relatif aux exigences de qualité des fournisseurs de Meggitt (SQRD) est applicable à tous les fournisseurs qui fournissent un produit, un matériau, des processus ou des services qui contribuent à la qualité du produit pour tous les sites de Meggitt au sein de Meggitt PLC.

Les exigences du système de qualité spécifiées dans les présentes sont censées faire partie intégrante des exigences contractuelles de Meggitt, et se rajoutent à toutes les exigences (contractuelles ou autres) auxquelles le fournisseur devrait avoir besoin de se conformer, y compris toutes les exigences juridiques, réglementaires ou administratives. Aux fins du présent document, un contrat existe lorsque le fournisseur accepte une obligation de fourniture de produits ou services à tout site Meggitt, que ce soit en vertu d'un bon de commande, d'un accord de longue durée ou autre.

L'acceptation par le fournisseur d'un contrat stipulant l'application (totale ou partielle) du présent document indique l'acceptation du contenu du présent document. Il est exigé que le fournisseur communique et transmette ces exigences à ses fournisseurs de deuxième rang. Le fournisseur sera en mesure de fournir les preuves pertinentes de cette communication à la demande de Meggitt.

Il incombe aux fournisseurs de garantir qu'ils mettent en œuvre toutes les révisions du présent document et son contenu au sein de leur propre entreprise. La dernière version du présent document est disponible via **https://www.meggitt.com/commercial**.

1.3 Format du document

Afin de faciliter son utilisation, le présent document est structuré en fonction des chapitres de la norme de certification du management de la qualité ISO9001:2015 et de la norme de certification du management de la qualité dans l'aéronautique AS/EN/JISQ9100:2016 (chapitres 4-10). Les exigences supplémentaires de Meggitt sont mises en évidence en texte gras italique dans les sections 5-10.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Meggitt exige la conformité pour toutes les sections et sous-sections au sein du présent document, y compris la section ou sous-section correspondante de la norme pertinente AS/EN/JISQ91XX (l'exigence minimum pour les fournisseurs non-aviation, espace et défense, étant la conformité à la norme ISO9001:2015).

Lorsque l'organisation du fournisseur est une combinaison de fabricant ASD, de maintenance et/ou de distributeur, les clauses pertinentes de chacun des documents AS/EN/JISQ91XX s'appliquent.

La formule identifiant cela comme étant une exigence est la suivante :

« Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 'tableau 1' s'appliquent aux produits ASD, pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.»

1.4 Accès

Meggitt aura le droit d'accéder à tout fournisseur impliqué dans le produit de Meggitt. Cela inclura l'accès à toute documentation applicable. Le fournisseur fournira aux clients de Meggitt (ou aux représentants autorisés des clients) et /ou aux autorités réglementaires les droits d'accès aux locaux où est effectué le travail de Meggitt. Cet accès sera utilisé pour vérifier que les activités de qualité réalisées répondent aux exigences du contrat de Meggitt.

Lorsqu'un fournisseur est certifié selon la série de normes AS/EN/JISQ91XX, l'administrateur de la base de données du système en ligne d'information des fournisseurs de l'aéronautique (OASIS) accordera à Meggitt des droits d'accès aux résultats de la certification et de l'évaluation.

1.5 Exigences de conformité aux politiques concernant les fournisseurs

Afin de fournir à Meggitt des produits ou des services, tous les fournisseurs seront en mesure de démontrer leur conformité à des politiques reconnues dans toute l'industrie. On trouvera ci-dessous une liste des politiques communes à l'industrie ; elle n'est pas limitée :

- Loi anti-corruption / Code d'éthique
- Lutte contre la fraude
- Minéraux sources de conflit
- Prévention des contrefaçons
- Cybersécurité
- Esclavage moderne
- Abus de substances
- Politique relative aux lanceurs d'alerte

1.6 Conformité commerciale

Le fournisseur ne fournira aucun matériau, équipement, matériel informatique/données techniques ou dessins fournis par Meggitt à un tiers (national ou international, y compris des sociétés sœurs ou des entreprises associées) sans l'accord écrit préalable du ou des site(s) Meggitt concernés.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Le fournisseur n'achètera pas de matériaux, composants, pièces ou processus auprès de pays/régions interdits en vertu des réglementations de contrôle des exportations nationales/internationales applicables pour qu'ils soient utilisés dans un produit Meggitt.

Le fournisseur fournira des déclarations « Origine des marchandises » pendant les processus RFP/RFQ au responsable des achats sur le(s) site(s) Meggitt concerné(s).

Le fournisseur ne devra pas, sans l'accord écrit préalable de Meggitt, changer la source d'un produit ou d'un service contrôlé (national ou international, y compris des sociétés sœurs ou des entreprises associées).

Tous les documents techniques fournis à Meggitt se verront ajouter des informations de classification du contrôle des exportations pertinentes et des déclarations de contrôle de la destination, avant d'être publiés par le fournisseur.

Les matériaux fournis depuis n'importe quelle région du monde peuvent faire l'objet de réglementations commerciales des États-Unis, du Royaume-Uni ou d'autres réglementations commerciales locales, régionales et internationales. Tous les sites de Meggitt sont soumis à ces réglementations. Si cela est requis, des licences, permis et autorisations appropriés seront obtenus pour l'exportation depuis un site Meggitt et l'importation vers celui-ci. Il incombe au fournisseur d'obtenir les autorisations requises pour l'exportation depuis les établissements du fournisseur, et l'importation vers ceux-ci; et il devra être en liaison avec le ou les site(s) Meggitt concerné(s) pour garantir que toutes les autorisations requises seront obtenues. Le fournisseur fournira, à la demande, toutes les informations requises pour obtenir ces autorisations.

Les informations de classification suivantes sont requises pour aider aux contrôles de technologie, aux déterminations de licence et à l'importation/exportation de produits et de technologie. Chaque partie fournira les informations suivantes pour ses produits et sa technologie ainsi que tout outillage/équipement d'essai, micrologiciel et logiciel qui seront transférés suite à un bon de commande et/ou un contrat de Meggitt :

- Code tarifaire/de marchandises
- Numéro de contrôle de l'exportation
- Pays d'origine

Pour les envois internationaux, un exemplaire de la facture commerciale conformément aux exigences de 8.6 sera soumis à l'établissement Meggitt importateur avant la survenue de la livraison.

Sur une base annuelle, ou lorsque l'acheteur du site Meggitt le demandera, le fournisseur devra fournir une re-certification pour les produits fournis à Meggitt, en complétant le MFT-120 Supplier Trade Compliance Classification Request et en le renvoyant à votre acheteur Meggitt.

Lorsque de nouveaux produits sont achetés pendant toute l'année, le fournisseur doit compléter le MFT-122 Supplier Trade Compliance Classification Questionnaire avant l'envoi de marchandises à Meggitt.

Lorsque Meggitt l'exigera, le fournisseur garantira qu'il:

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Détient un certificat de conformité annuel Meggitt actuel
- Soumet la confirmation de l'enregistrement DDTC au(x) site(s) Meggitt concernés (applicable aux fournisseurs américains fabriquant des matériaux réglementés par l'ITAR)

1.7 Santé, sécurité et environnement

Le fournisseur s'engagera à fournir un environnement de travail sûr et sain afin de minimiser les accidents et blessures.

Le fournisseur devra respecter l'environnement et travailler pour minimiser les déchets, prévenir la pollution et préserver l'énergie. Le fournisseur doit respecter tous les permis et autorisations applicables, y compris la gestion des matériaux et des déchets. Le fournisseur est tenu de satisfaire aux exigences de la législation internationale, nationale et régionale qui sont applicables à la santé et à la sécurité pour le produit, le traitement et les déchets de telles activités. Cette législation inclut, mais n'est pas limitée à la conformité à RoHS, REACH et WEEE le cas échéant. L'enregistrement à ISO14001 et OHSAS18001 ou ISO45001 est fortement encouragé.

Listes de candidats REACH et substances soumises à autorisation

• Les fournisseurs doivent fournir à Meggitt les déclarations de substances de la liste des candidats lors de la première livraison d'articles (produits) contenant des substances REACH> 0,1% p / p.

• Les fournisseurs doivent fournir sur demande des informations pertinentes sur la continuité de l'approvisionnement concernant les substances de l'annexe XIV de REACH soumises à autorisation et celles énumérées dans toute recommandation pour l'annexe XIV. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre site Meggitt.

1.8 Termes et définitions

Les fournisseurs des produits/services utilisés par Meggitt dans des applications non-aviation, espace et défense sont dénommés fournisseurs « industriels » plus loin dans le présent document. Ces fournisseurs doivent satisfaire aux conditions définies dans la norme ISO9001:2015 au minimum.

Fournisseur ASD

- Fournisseur/sous-traitant de composants/ensembles ou services destinés à être utilisés dans une application de l'aviation, de l'espace et de la défense.

Fournisseur industriel

- Fournisseur/sous-traitant de composants/ensembles ou services destinés à être utilisés dans une application non-aviation, de l'espace et de la défense.

1.9 Formulaires et modèles de formulaires

Les formulaires et modèles de formulaires référencés dans le présent document sont disponibles au département des achats Meggitt concerné.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

1.10 Documents de référence

Il incombe au fournisseur de garantir qu'il travaille avec la dernière version des normes spécifiées au sein du présent document ainsi que des exigences contractuelles.

Il incombe au fournisseur d'obtenir des exemplaires de documents non-Meggitt, à savoir les normes industrielles mentionnées à la section 11.1 ci-dessous.

Les demandes pour les spécifications Meggitt ou spécifiques à un client de Meggitt s'avérant nécessaires seront demandées auprès du département des achats Meggitt concerné.

Les fournisseurs de Meggitt devront relire le présent document et s'y conformer AINSI QU'À toutes les exigences supplémentaires spécifiques aux pièces ou au client, tel qu'indiqué dans le bon de commande et/ou dessin/spécification/plan-qualité pertinent.

On trouvera une liste des documents Exigences pour les clients-clés de Meggitt référencés à la section 11.2 ci-dessous.

2.0 HOMOLOGATION DES FOURNISSEURS

En fonction du secteur d'activité et de la classification du fournisseur, celui-ci devra se conformer aux exigences de la ou des norme(s) listées dans le tableau de la section 3. Des exigences supplémentaires peuvent s'appliquer, et des exceptions peuvent être envisagées à la discrétion de Meggitt et convenues lorsque le formulaire MFT-31 est rempli.

Les fournisseurs homologués et fournisseurs et de deuxième rang doivent établir, documenter et entretenir un système de management de la qualité (QMS) qui est évalué et certifié indépendamment. Meggitt acceptera uniquement des organismes de certification qui sont conformes à ISO/IEC 17021 et/ou sont homologués par des organismes d'accréditation signataires des A.R.M de l'IAF tels que ANAB, UKAS etc.

Remarque: Bien que recommandée, la certification selon AS/EN/JISQ9100, AS/EN/JISQ9110, AS/EN/JISQ9115 ou AS/EN/JISQ9120 n'est pas obligatoire.

2.1 Surveillance des fournisseurs

Meggitt mettra à jour une fiche d'évaluation des fournisseurs pour tous les fournisseurs-clés. En fonction de la performance du fournisseur et du risque pour Meggitt, les fournisseurs pourront faire l'objet d'une surveillance continue.

La surveillance par Meggitt des fournisseurs inclura, selon le cas, des audits sur site, des évaluations ou des inspections jugés nécessaires.

Meggitt pourra révoquer l'homologation accordée à un fournisseur (ce qui le sortira de toute liste des fournisseurs homologués) ou poser des conditions à une ou plusieurs homologations d'un fournisseur si celui-ci ne respecte pas les exigences des présents documents ou manque à fournir une qualité/performance de livraison acceptable à un site de Meggitt.

Si nécessaire, le fournisseur mettra en œuvre un plan d'amélioration validé par Meggitt, et soumettra un rapport de statut de suivi tel que défini et convenu par Meggitt.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

2.2 Changements apportés à l'organisation des fournisseurs

Les fournisseurs informeront Meggitt dans les deux (2) jours ouvrés de tout changement dans leur organisation affectant le principal personnel de direction et les homologations.

Les fournisseurs informeront Meggitt de tout changement, avant la mise en œuvre, dans leur organisation affectant l'emplacement du site de production, les processus de production, les sources de deuxième rang homologuées, ou d'autres changements similaires qui affectent les matériaux de production ou la fourniture de services à tout site Meggitt.

La liste des informations requises et des échéances est définie à la section 8.1.6 (Contrôle du transfert de tâches).

2.3 Classification des fournisseurs

Les fournisseurs de Meggitt sont classés comme suit :

2.3.1 Propriétaire (Code A)

Fournisseur qui conçoit, fabrique, assemble, ou teste des produits à l'aide de ses propres spécifications et dessins d'ingénierie. Cette classification comprend aussi les fournisseurs qui fournissent des logiciels embarqués et de l'avionique.

Également dénommé «OEM/fabricant d'équipement d'origine», «Make to Spec», «Build to Spec» ou « Fournisseur concepteur».

2.3.2 Sous-traitant (Code B)

Fournisseur qui fabrique, traite ou teste des produits en utilisant des spécifications d'ingénierie et/ou des dessins de Meggitt ou d'un client de Meggitt.

Également dénommé «Make to Print», «Build to Print» ou «Producteur».

2.3.3 Fabricant (Code C)

Fournisseur qui produit des articles de catalogue, des matières premières, du matériel, des matériaux de traitement (produits chimiques et/ou consommables) qui satisfont aux normes de Meggitt, du client de Meggitt ou aux normes industrielles et spécifications y compris pour les pièces de fonderie et/ou forgées.

2.3.4 Maintenance et réparation (Code D)

Fournisseur qui répare, révise et/ou entretient des produits conformément aux documents du fabricant d'équipement d'origine (OEM), de Meggitt, du client ou de l'armée, ou selon une homologation spécifique accordée par les agences réglementaires applicables ou le fabricant d'équipement d'origine.

Également dénommé « Prestataire de services ».

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

2.3.5 Distributeur (Code E)

Fournisseur d'une pièce ou d'un matériau qui est conforme à une spécification publiée par une autorité du secteur ou nationale établie, et dont les caractéristiques sont définies par un texte, un dessin de norme nationale/militaire, ou un article de catalogue (ce qui inclut également les fournisseurs qui fournissent mais ne fabriquant pas ou modifie des pièces conçues par Meggitt).

Sauf stipulation contraire, les pièces ou matériaux « informatiques standard » (COTS) n'exigeront pas de rapport de contrôle du premier article (FAI).

Également dénommé « revendeur » ou « détaillant ».

2.3.6 Services de Production Directe (Code F)

Fournisseur d'un service ou d'un produit qui ne fait pas partie du produit manufacturé final et qui ne contribue pas directement à ses caractéristiques essentielles, comprenant, sans s'y limiter, les consommables, outillages et matériel terrestre.

3.0 Certification AS/EN/JISQ9100:2016 et ISO9001:2015

En tant que membre de l'International Aerospace Quality Group (IAQG) et respectant la recommandation de l'IAQG, Meggitt conseille à chaque fournisseur de produits pour les applications de l'aviation, de l'espace et de la défense d'être enregistré pour la série AS/EN/JISQ 9100 par un organisme de certification accrédité et approuvé par l'IAQG. Le champ d'application de la certification inclura le produit et/ou service fourni à Meggitt. Au minimum, tous les fournisseurs doivent être en conformité avec ISO9001:2015; l'enregistrement sera effectué par un organisme de certification accrédité par l'instance dirigeante nationale pour les enregistrements qualité.

Le tableau ci-dessous identifie les classifications pour les fournisseurs de Meggitt, ainsi que les exigences QMS minimum recommandées pour le secteur commercial respectif :

3.1 Tableau 1

Code Type fournisseur	Description classe De fournisseur	Fournisseur de l'aviation, espace et défense (ASD)	Fournisseur industriel (dont énergie/pétrole, médical et gaz/automobile)
A	Propriétaire (conception technique)	AS/EN/JISQ9100:2016 avec « Conception et développement »	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie
B	Sous-traitant	AS/EN/JISQ9100:2016	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Code Type fournisseur	Description classe de fournisseur	Fournisseur de l'aviation, espace et défense (ASD)	Fournisseur industriel (dont énergie/pétrole, médical et gaz/automobile)
C	Fabricant	AS/EN/JISQ9100:2016	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie
D	Maintenance	AS/EN/JISQ9110:2016	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie
E	Distributeur	AS/EN/JISQ9120:2016	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie
F	Services de Production Directe	ISO9001:2015	ISO9001:2015 ou équivalent dans l'industrie

REMARQUE : De plus, des homologations d'autorités réglementaires comme l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne) et la FAA (Federal Aviation Administration).peuvent être requises dans le secteur concerné.

3.2 Processus spéciaux

Les fournisseurs et sous-traitants de deuxième rang devront garantir que les processus spéciaux suivants sont réalisés à l'interne ou à l'externe dans le champ d'application de l'accréditation NADCAP et sont menés par des transformateurs accrédités NADCAP sauf stipulation contraire de Meggitt.

- Brasage
- Câble et harnais
- Traitement chimique (y compris anodisation, nickelage, peinture, passivation etc.)
- Revêtement
- Matériau composite
- Traitement thermique
- Laboratoire d'essai des matériaux
- Usinage non conventionnel
- Essais non destructifs
- Ensembles de circuits imprimés
- Cartes de circuits imprimés
- Fabrication de joints en élastomère
- Grenaillage
- Soudure

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

4.0 SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (QMS)

4.1 Comprendre l'organisation et son contexte

Les exigences de AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

4.2 Comprendre les besoins et les attentes des parties intéressées

Les exigences d' AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1 » s'applique aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

4.3 Détermination du champ d'application du système de management de la qualité

Les exigences de AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'applique aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

4.4 Système de management de la qualité et ses processus

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'applique aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique. »

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

5.0 Leadership

5.1 Leadership et engagement

5.1.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour les autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligation du fournisseur :

Faire correspondre la politique de qualité, les objectifs de qualité, la planification de la qualité et les revues du management de la qualité avec les effets potentiels du produit du fournisseur sur le produit de Meggitt dans lequel ils sont incorporés.

5.1.2 Orientation-client

Les exigences de AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligation du fournisseur :

Garantir que la conformité du produit et la livraison dans les délais à Meggitt sont mesurées et qu'une action appropriée est menée lorsque la direction du fournisseur prend connaissance que les résultats prévus (par ex. qualité et livraison) ne sont pas, ou ne seront pas obtenus. Une personne désignée doit informer Meggitt dans n'importe quelle circonstance lorsque les résultats prévus ne sont pas, ou pourraient ne pas être satisfaits.

5.2 Politique

5.2.1 Etablir la politique de qualité

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'applique aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

5.2.2 Communiquer la politique de qualité

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

5.3 Rôles organisationnels, responsabilités et autorités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Définir le personnel responsable de la qualité du produit (dans toutes les équipes de production) et garantir qu'il détient les prérogatives suivantes :
  - **Pouvoir d'arrêter la production pour corriger des problèmes de qualité**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Liberté organisationnelle et contact sans restriction avec les directeurs pour résoudre les problèmes de qualité**

- Etablir une procédure pour les tâches et les changements d'équipe qui garantit que toutes les informations nécessaires sont communiquées (verbalement et sous forme écrite) entre le personnel sortant et entrant.

6.0 Planification

6.1 Actions visant à traiter les risques et opportunités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

6.2 Objectifs de qualité et planification permettant de les atteindre

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1 » s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

6.3 Planification des changements

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.0 Soutien

7.1 Ressources

7.1.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1 » s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique. »

Obligations du fournisseur :

Informer Meggitt des changements survenus dans n'importe quelle ressource qui pourrait affecter les produits ou services fournis à Meggitt dans les 14 jours suivant une notification de changement dans ces ressources.

- Etablir des plans de continuité des opérations qui identifient, analysent, évaluent et/ou atténuent les risques relatifs à la continuité des opérations qui incluent (mais sans s'y limiter) les éléments suivants :

  - **Produit, établissement ou singularité de la compétence individuelle**
  - **Accès à des sites de production alternatifs**
  - **Points de défaillance (y compris les fournisseurs de deuxième rang) ou processus-clés**
  - **Sauvegarde à distance des données informatiques**
  - **Accès à des systèmes de technologie de l'information alternatifs**
  - **Plans d'action et échéances pour la reprise des activités**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Contacts, responsables de processus et procédures à suivre en cas d'urgence**
- **Stratégie couvrant le contrôle, l'examen périodique et la communication de plans à tout le personnel concerné**

- Réaliser une évaluation du risque commercial, dont les résultats seront utilisés dans le cadre d'un plan de continuité commerciale qui inclut (mais sans s'y limiter) les éléments suivants :

  - **Identification du risque – identifier les sources de risque, leur cause et effets et leur impact commercial potentiel**
  - **Analyse des risques- envisager la probabilité et le niveau d'impact des risques identifiés ¬ Evaluation des risques - comparer le niveau de risque trouvé durant le processus d'analyse et prioriser le traitement des risques**
  - **Traitement des risques – préparer des plans d'urgence et/ ou plans d'atténuation visant à réduire les niveaux de risques**
  - **Surveiller et examiner les activités de gestion des risques pour garantir l'efficacité des contrôles**

- Informer leur interlocuteur des achats chez Meggitt dans les 14 jours concernant les éléments suivants :

  - **Changements apportés à une certification d'un tiers ou d'une autre partie y compris caducité / retrait/ résultats principaux d'un audit**
  - **Changement du représentant qualité désigné**
  - **Changement significatif dans le système de management de la qualité**
  - **Changement dans la propriété ou discontinuation des activités commerciales**
  - **Risques qui pourraient impacter la continuité de l'activité/des opérations du fournisseur**
    - **Risques liés à la fourniture de substances utilisées dans la production ou la composition physique des produits, en raison de lois et réglementations concernant le contrôle ou l'utilisation de telles substances, pouvant être publiées à tout moment**

- Garantir que les substances chimiques constituant ou contenues dans les produits fournis à Meggitt ne sont pas restreints en vertu de l'Annexe XVII de REACH (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)
- Veiller à ce que les données publiées relatives à l'utilisation des substances et mélanges qui ont été fournis au fournisseur par Meggitt soient transmises aux fournisseurs de deuxième rang / sous-traitants (le cas échéant)
- Soumettre un registre des risques et des plans d'urgence à Meggitt à la demande
- Conserver des dossiers de management des risques (cf. section 7.5).
- Structure organisationnelle : le fournisseur mettra à la disposition de Meggitt une description complète et actuelle de la structure organisationnelle, des postes et des exigences en termes de compétences pour le personnel contribuant aux produits/services fournis à Meggitt (cf. section 5.3).

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

7.1.2 Personnes

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.1.3 Infrastructures

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.1.4 Environnement pour le fonctionnement des processus

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur devra conserver son lieu de travail dans un état d'ordre, de propreté et de réparation conforme aux besoins du produit et du processus de production.

REMARQUE: Meggitt recommande la mise en œuvre d'outils d'amélioration tels que 6S (Six-S) et de management visuel (pour la conception du lieu de travail /l'amélioration organisationnelle) qui sont des moyens de conformité validés.

7.1.5 Ressources de surveillance et de mesure

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Ses systèmes de calibrage doivent satisfaire aux exigences applicables d'ISO 10012, ISO 17025 ou ANSI/NCSL Z540.

REMARQUE : Le fournisseur doit garantir que la répétabilité et la reproductibilité (R et R) de tous les systèmes de mesure applicables aux matériaux fournis à Meggitt ont été testées conformément aux normes de l'industrie telles que AS13003.

7.1.6 Savoir organisationnel

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.2 Compétence

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Etablir une procédure documentée permettant d'identifier les besoins en formation, la réalisation et l'examen de la compétence pour tout le personnel effectuant un travail affectant directement ou indirectement la conformité avec les exigences portant sur le produit ou le processus de production.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Créer des profils de poste / responsabilités et dispenser une formation sur le terrain pour le personnel effectuant un travail affectant directement ou indirectement la conformité avec les exigences portant sur le produit ou le processus de production, y compris tout emploi et contrat nouveau ou modifié, ou personnel d'agence.
- Etablir une matrice des compétences de l'entreprise pour identifier les exigences en formation et identifier des domaines de planification des successions et de gestion/traitement du risque pour conserver la continuité de l'approvisionnement.
- Conserver des dossiers de formation et de compétence pour la période durant laquelle l'employé en question reste dans l'organisation du fournisseur et pendant trois (3) ans après avoir quitté l'organisation.

7.2.1 Normes concernant la vision

Applicables au personnel menant des activités de vérification des produits /d'inspection

- Réaliser une évaluation de la vision (examen des yeux) à la prise de fonction et à des intervalles de deux (2) ans pour le personnel menant des activités de vérification des produits /d'inspection pour garantir leur acuité visuelle
- Garantir que l'évaluation de la vision (examen optométrique) est réalisée par une personne formée/qualifiée
- Garantir que les accessoires optiques utilisés pendant l'évaluation de la vision pour garantir l'acuité visuelle sont aussi utilisés pendant les activités de vérification/d'inspection du produit
- Réaliser un test de perception des couleurs (unique) pour garantir que le personnel est capable de distinguer et de différencier des couleurs lorsque la perception des couleurs est requise pour les activités de vérification/d'inspection des produits
- Conserver des dossiers des normes de vision pour la période durant laquelle l'employé concerné reste au sein de l'organisation du fournisseur, plus trois (3) ans.

7.3 Sensibilisation

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.4 Communication

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.5 Informations documentées

7.5.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.5.2 Création et mise à jour

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

7.5.3 Contrôle des informations documentées

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

7.5.3.1 Contrôle des documents

- Lorsque Meggitt modifiera un document référencé dans le contrat, le fournisseur prendra les mesures nécessaires pour garantir que la modification est appliquée conformément aux dispositions contractuelles et informera Meggitt de son application.
- Les corrections apportées aux documents seront enregistrées, datées et traçables jusqu'à leur créateur (par ex. en utilisant la signature ou le cachet) – cf. section 8.5.6.1/8.5.6.2 qui indique les exigences de certification de l'opérateur et le contrôle du cachet. Toutes les modifications seront réalisées sur une seule ligne, dans tout le texte, à l'aide d'encre noire permanente, de sorte que le texte d'origine reste lisible. Un cachet, une signature (ou équivalent électronique) et la date seront placés à côté de cette modification.

7.5.3.2 Contrôle des dossiers

- Le fournisseur conservera, et rendra disponibles, en temps voulu, tous les dossiers traçables jusqu'à la conformité du produit/des pièces/services fournis à Meggitt, y compris la documentation de livraison/post-livraison, qui seront conservés pour une période minimum de 10 ans à compter de la date à laquelle a été publié ce document.
- Les dossiers auront un format, une précision et une exhaustivité adaptés pour permettre l'analyse. Lorsque des résultats numériques seront requis, les valeurs réelles obtenues seront enregistrées. Lorsqu'une bande, un film ou d'autres médias seront requis, ils seront identifiés par les caractéristiques mesurées. Lorsqu'un matériau défectueux ou non-conforme sera impliqué, les dossiers incluront toute les analyses achevées et les actions correctives prises.
- Meggitt se réserve le droit d'exiger qu'une documentation concernant quelques produits soit conservée « pour la durée de vie de l'avion ».
- Les dossiers du fournisseur seront mis à la disposition des autorités réglementaires et des représentants autorisés de Meggitt ainsi que leurs clients dans un délai d'un (1) jour ouvré suivant la demande.
- Le fournisseur informera Meggitt des dossiers à éliminer, avant leur élimination. Cette notification surviendra au minimum 90 jours avant l'élimination proposée. Meggitt se réserve le droit de demander la livraison de tels dossiers, dans le cas où Meggitt choisirait d'exercer ce droit, le fournisseur fournira ces dossiers à Meggitt sans surcoût sur des supports convenus par les deux parties.
- Les dossiers seront stockés dans des zones sécurisées pour neutraliser les effets des dommages et de la détérioration causés par exemple par un incendie et des inondations et garantir leur facilité de récupération. Les copies de sauvegarde seront stockées dans un établissement séparé.
- Toutes les données stockées sur des supports électroniques doivent être sécurisées, faire régulièrement l'objet d'une copie de sauvegarde, soutenue par une procédure de rétablissement après sinistre, qui est définie, documentée, mise en œuvre et dont la conformité est régulièrement auditée.
- En cas de cessation du fournisseur, de son insolvabilité ou d'un événement similaire, de résiliation/expiration du contrat, tous les dossiers pertinents seront fournis à Meggitt.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

REMARQUE : il est recommandé que les fournisseurs appliquent les principes et pratiques de la gestion des enregistrements, telle que définie dans BS ISO 15489-1:2016.

8.0 EXPLOITATION

8.1 Planification et contrôle opérationnels

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Mettre en œuvre un processus de contrôle de toute la durée de vie du produit. Il conviendra, au minimum, de tenir compte des éléments suivants :

  - **Planification des ventes, des stocks et des opérations (SIOP)**
  - **Programme directeur de production (MPS)**
  - **Planification des ressources de production (MRP)**

- Un processus de planification et de gestion de la capacité de production sera conservé et prendra en compte la disponibilité du personnel, l'équipement et toutes les exigences du client.
- Le fournisseur soumettra, à la demande, un plan de qualité du produit qui sera approuvé par Meggitt avant la livraison de tout produit.

8.1.1 Gestion du risque opérationnel

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur démontrera comment la gestion proactive de l'obsolescence est mise en œuvre, contrôlée et surveillée. Cela doit faire partie intégrante des processus de conception, de développement, de fabrication et de service après-vente, et sera détaillé, lorsque cela sera demandé, dans un plan de gestion de l'obsolescence validé.

REMARQUE: Lorsqu'il conduira son examen périodique des risques, le fournisseur devra envisager d'employer une méthodologie d'évaluation structurée, par exemple ISO31000, et l'appliquer à l'interne, ainsi qu'aux sous-traitants.

8.1.2 Gestion de la configuration

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur établira un système de gestion de la configuration afin de garantir :

- Que les fonctions techniques et administratives identifient, documentent, contrôlent, rapportent et valident les caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un produit.
- Que la définition de niveau ingénierie des produits et l'historique de leurs changements sont connus à tout moment et peuvent être fournis à Meggitt à la demande.
- Une vérification selon laquelle la complétude de tous les aspects d'un changement a été évaluée.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Les fournisseurs établiront des procédures pour identifier, documenter, examiner, approuver et contrôler tous les changements et modifications.

8.1.3 Sécurité des produits

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.1.4 Prévention des pièces contrefaites

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Pour les fournisseurs de composants électroniques, les exigences d'AS6081 et AS5553 s'appliqueront.

8.1.4.1 Prévention des pièces non approuvées suspectes

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.1.5 Installation de pièces approuvées

Les exigences d'AS/EN/JISQ9110 s'appliquent aux produits ASD. Pour les autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.1.6 Contrôle du transfert de tâches

Le fournisseur planifiera et gèrera le transfert de tâches de façon contrôlée afin que le produit soit conforme aux exigences pendant et après le transfert temporaire ou permanent des types suivants :

- De l'établissement du fournisseur vers un autre établissement/site.
- De l'établissement du fournisseur vers un sous-traitant /fournisseur de deuxième rang.
- D'un sous-traitant/fournisseur de deuxième rang vers l'établissement du fournisseur.
- D'un sous-traitant/fournisseur de deuxième rang vers un autre sous-traitant/fournisseur de deuxième rang.
- Tout transfert de travail au sein d'un établissement de fournisseur qui pourrait avoir un effet sur la continuité de l'approvisionnement ou la qualité du produit (en fonction du risque).

Le fournisseur devra également tenir compte de l'intention de la présente clause concernant des changements significatifs apportés à son système ERP/MRP qui affecteraient ou interrompraient la continuité de l'approvisionnement à Meggitt.

Le fournisseur gèrera le risque de transfert de tâches, notifiera et demandera l'autorisation de tous les changements au minimum six (6) mois à l'avance auprès du service achats de Meggitt qui validera. Un échéancier pour le changement proposé et appuyé par des plans d'atténuation qui élimineront toute implication au niveau de la qualité, de la livraison ou des coûts, sera fourni à Meggitt.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Le fournisseur devra, au minimum, mettre à disposition les documents suivants, avant et après le transfert :

- Description du nouveau lieu, avec plan général et photos ou plan d'implantation.
- Une liste des pièces impliquées dans le transfert.
- Echéancier et plan pour chaque étape du transfert.
- Dernier plan d'inspection des article provenant du lieu actuel.
- Un plan complet de rapport de contrôle du premier article avant la première production plan dans le nouveau lieu.

Le coût de cette activité sera à la charge du fournisseur, et un stock de sécurité minimum convenu devra être garanti pour couvrir la période de transition.

Le fournisseur ne pourra effectuer le transfert de tâches (changement de source d'approvisionnement) que lorsqu'il aura reçu la réponse de son contact aux Achats chez Meggitt. Le fournisseur devra satisfaire aux exigences spécifiées dans la réponse.

Un interlocuteur unique sera identifié par le fournisseur et informera régulièrement Meggitt de la progression, des risques majeurs et des plans d'atténuation associés.

Le fournisseur garantira la protection de l'exécution de la livraison pendant et après tout transfert de tâches.

8.2 Exigences concernant les produits et services

8.2.1 Communication avec le client

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur identifiera un représentant de la direction qui sera l'interlocuteur principal entre le fournisseur et le service Qualité de Meggitt. Ce représentant sera le contact autorisé pour tous les problèmes affectant la qualité et la livraison des produits expédiés à Meggitt.
- Les changements pouvant affecter soit la qualité soit la livraison doivent être documentés et communiqués au représentant de la qualité et/ou des achats concerné chez Meggitt avant que le changement ne soit effectué.
- Toutes les communications entre le fournisseur et Meggitt doivent être rédigées en langue anglaise, sauf si des exigences réglementaires l'excluent.

8.2.2 Détermination des exigences concernant les produits et services

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

REMARQUE : L'examen garantira que des exigences spéciales pour les produits et services fournis sont déterminées et que les risques opérationnels (par ex. l'aptitude et la capacité à livrer dans les délais) ont été identifiés.

8.2.3 Examen des exigences relatives au produit

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Les accords ou instructions verbaux ne seront en aucun cas interprétés comme étant une approbation ou une autorisation à entreprendre une activité relative au produit ou service à livrer à Meggitt.
- Lorsque le fournisseur déterminera qu'il ne pourra pas remplir totalement certaines exigences de Meggitt, il en informera Meggitt afin d'obtenir son accord avant la production/livraison. Cela inclura l'élimination de défauts inadmissibles découverts pendant les activités de maintenance (le cas échéant).

8.2.4 Changements apportés aux exigences concernant les produits et services

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.3 Conception et développement de produits et services

8.3.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.3.2 Conception et planification du développement

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur devra entretenir des mécanismes, établir des équipes de projet structurées, et/ou démontrer des pratiques qui tiennent compte de la nature pluridisciplinaire de la conception du produit pendant toute la durée de vie du produit.
- Le fournisseur conservera un plan de conception et de développement actuel et approuvé ainsi qu'un diagramme des opérations « design to delivery » si Meggitt l'exige. Cela inclura un plan de qualité des logiciels lorsque le produit contiendra des logiciels (il est possible de trouver les exigences QMS à l'aide d'AS/EN/JISQ9115).

8.3.3 Intrants de conception et de développement

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

Le fournisseur devra vérifier que toutes les spécifications de conception, exigences, dessins, obligations légales, et exigences de qualité sont complètes et qu'il n'y a aucune omission. Toutes

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

les omissions identifiées seront signalées par écrit à Meggitt. Il incombe au fournisseur d'atténuer toutes les omissions d'exigences (spécifiques à la conception) portant sur tout produit.

8.3.4 Contrôles de la conception et du développement

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

Le fournisseur préparera les documents suivants qu'il soumettra à Meggitt :

- Plan de programme de qualification (QPP) - plan destiné à la qualification de chaque numéro de pièce individuelle.
- Procédure de test de qualification (QTP) - document qui décrit tous les tests/vérifications à réaliser afin de démontrer la conformité du numéro de pièce avec ses exigences de conception.
- Rapport de test de qualification (QTR) – rapporte le(s) résultat(s) de chaque QTP.
- Déclaration de conception et de performance (DDP) – document préliminaire ou final qui résume le test, la vérification et le résultats qui déclarent le statut d'un numéro de pièce avec toutes les limitations applicables.
- Procédure d'essai de réception (ATP) – détail des méthodes d'essai employées pendant la fabrication en série pour vérifier la conformité du produit et basées sur ceux utilisés pendant la validation du produit.

8.3.4.1 Lorsque des tests seront nécessaires pour la vérification et la validation, ces tests seront planifiés, contrôlés, examinés et documentés pour garantir et prouver ce qui suit :

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur réalisera des examens techniques de tous les produits et des résultats de leur conception et du processus de développement.
- Les examens de la conception ne sont considérés achevés que lorsque toutes les actions seront terminées et que les documents ont été approuvés.
- Voici des exemples d'examens à réaliser, cette liste n'étant pas exhaustive :

  - **Revue de conception préliminaire (PDR)**
  - **Revue critique de conception (CDR)**
  - **Examen de l'aptitude aux essais (TRR)**
  - **Examen de promptitude à la production (PRR)**
  - **Examen de qualification (QR)**

- Les dossiers de tous les examens doivent être mis à la disposition de Meggitt.
- Meggitt peut exiger d'assister à l'un des examens ci-dessus.

8.3.5 Résultats de la conception et du développement

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Lorsque le fournisseur sera impliqué dans la conception du produit, les résultats de la conception et du développement incluront l'analyse des modes de défaillance(DFMEA) pour le produit fabriqué par une équipe pluridisciplinaire appropriée.
- La DFMEA sera utilisée pour identifier tout article à risque critique, y compris l'identification de caractéristiques-clés, la performance globale du produit, et le poids du produit (masse), et déterminera et enregistrera les actions spécifiques à mettre en place pour ces articles.
- Les résultats relatifs à la conception et au développement consisteront en une configuration nécessaire et les caractéristiques de conception du produit. Cela inclura le données de fabrication et d'assemblage nécessaires pour permettre à l'équipe pluridisciplinaire du fournisseur de préparer l'analyse des modes de défaillance (PFMEA), qui confirmera la fabricabilité de la conception. La PFMEA identifiera toutes les caractéristiques-clés du processus et du produit requises pour la production.
- Les produits/processus de source unique et propriétaires utilisés ou achetés par des fournisseurs de Meggitt seront communiqués à un représentant des Achats de Meggitt qui les validera.

8.3.6 Changements dans la conception et le développement

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Les changements dans la conception et le développement y compris les logiciels seront identifiés et des dossiers seront conservés.
- Par suite de l'accord sur une base de référence pour la production, définie dans l'examen CDR, tous les changements doivent être identifiés et classés comme suit :

  - **Classe 1 (majeur) - changement/modification, qui affecte la performance opérationnelle, l'interchangeabilité, l'ajustement, la forme ou la fonction.**
  - **Toutes les demandes de changement/modification de classe 1 (majeur) seront soumises à et approuvées par Meggitt avant leur incorporation.**
  - **Les changements de classe 1 entraîneront un changement de numéro de pièce du fournisseur. Cela inclut les logiciels.**
  - **Classe 2 (mineur) – tous les changements qui ne peuvent pas être définis comme majeurs.**
  - **Pour la classe 2 (mineur), un fournisseur peut utiliser son propre formulaire de demande de changement. Le formulaire contiendra suffisamment d'informations pour définir le changement proposé.**
  - **Meggitt recevra tous les changements de classe 2 pour examen avant leur mise en œuvre.**
  - **Pour tous les changements et avant tout changement, le risqué sera évalué par l'équipe pluridisciplinaire via une mise à jour de D/PFMEA**.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- L'organisation conservera les informations documentées relatives aux éléments suivants :

  - **Changements dans la conception et le développement.**
  - **Les résultats des examens et revues.**
  - **L'autorisation des changements.**
  - **Les mesures prises pour prévenir des impacts indésirables.**

8.4 Contrôle des processus, produits et services fournis par des tiers

8.4.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.4.1.1 Processus d'achat

- Lorsque cela sera spécifié sur le schéma ou le contrat, les fournisseurs utiliseront uniquement des sources approuvées par ou un client de Meggitt pour exécuter des processus spéciaux ou s'approvisionne en matières premières.
- Le fournisseur sera responsable de la qualité de tous les produits achetés auprès de fournisseurs de deuxième rang, dont Meggitt ou des sources de clients de Meggitt.
- Le fournisseur devra contrôler la performance du sous-traitant/du fournisseur de deuxième rang à l'aide, au minimum, des indicateurs suivants :

  - **Qualité du produit livré**
  - **Retours clients**
  - **Performance du calendrier de livraison**

Cela inclura de prendre une action corrective appropriée avec des sous-traitants/des fournisseurs de deuxième rang faiblement performants.

- Le fournisseur devra prouver sa gestion du risque dans la sélection et la surveillance des sous-traitants et fournisseurs de deuxième rang.
- Le fournisseur mettra en œuvre des contrôles appropriés pour prévenir les pièces contrefaites afin de garantir l'origine des produits et la conformité aux exigences de Meggitt et aux dessins techniques associés.
- Exigences d'achat supplémentaires pour les distributeurs:

  - **Les produits seront uniquement achetés auprès de distributeurs approuvés, lorsque la traçabilité totale pourra être démontrée jusqu'au fabricant d'origine.**
  - **Le certificat de navigabilité du producteur d'origine ou son équivalent seront mis à disposition.**

8.4.2 Type et portée du contrôle

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.4.2.1 Vérification du produit acheté

Inspection – Généralités

Lorsqu'une inspection des échantillons est réalisée aux fins d'une vérification/inspection des composants, la condition préalable est que les exigences de la section 8.5.1 (Contrôle de la production et de la prestation de services) ont été satisfaites et que le plan d'échantillonnage a été validé par le site Meggitt concerné.

Inspection – Matériau/processus spécial

- Les fournisseurs devront fournir des rapports de test des matières premières/résultats des certifications/exigences concernant les analyses de laboratoire (par ex. résistance à la traction, rupture sous tension, dureté, composition chimique, etc.), tels que définis par la définition du produit et/ou le bon de commande.
- Lorsque le fournisseur utilise des rapports d'essai pour vérifier le produit acheté, les données de ces rapports doivent être acceptables selon les spécifications reconnues applicables.
- Le fournisseur devra valider périodiquement des rapports d'essai pour les matières premières. Ces essais seront menés par un fournisseur (source) indépendant du fournisseur testant la matière première, afin de garantir que la matière première est conforme.
- Le personnel chargé d'examiner les rapports d'essai de matières premières et de tests de processus spéciaux sera formé à l'interprétation et à l'évaluation des résultats des tests afin de garantir que toutes les exigences des dessins et/ou spécifications sont satisfaites.

Contrôle de réception

- Meggitt se réserve le droit de réaliser un contrôle de réception dans l'établissement du fournisseur ou dans l'établissement de son fournisseur de deuxième rang.
  Meggitt peut désigner son représentant qualité qui sera situé dans l'établissement du fournisseur et du fournisseur de deuxième rang à tout moment pendant la durée du contrat.
- Le contrôle de réception de Meggitt ne complète pas ou ne remplace pas le propre système d'inspection du fournisseur.
- Le fournisseur informera Meggitt au minimum sept (7) jours à l'avance de la date d'inspection lorsqu'un contrôle de réception sera une exigence du contrat.
- Lorsque le contrôle de réception sera requis, le fournisseur et le fournisseur de deuxième rang mettront à la disposition du représentant Qualité de Meggitt le secteur, les établissements, l'équipement, les dossiers d'inspection, ou une autre assistance requise dans le cadre de la vérification de la vérification du produit aux exigences.
- Dans l'éventualité où le contrôle de réception serait invoqué en conséquence d'un problème avec un produit du fournisseur ou une non-conformité, alors l'inspection et les actions associées seront à la charge du fournisseur.

8.4.3 Information pour les prestataires extérieurs

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.4.3.1 Informations sur les achats

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Le fournisseur garantira que les informations/la documentation d'achats communiquent (répercutent) les exigences de Meggitt concernant tous les sous-traitants/fournisseurs de deuxième rang.
- Lorsque Meggitt détient la conception d'un produit acheté à un fournisseur qui sous-traite ensuite tout ou partie de ce travail, le bon de commande du fournisseur doit indiquer que les produits sont destinés à « l'usage final » par Meggitt et seront contrôlés selon les exigences applicables du bon de commande, y compris toutes les exigences de contrôle commercial.

8.5 Production et prestation de services

8.5.1 Contrôle de la production et de la prestation de services

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Garantir que l'autorisation de Meggitt est obtenue pour toutes les modifications proposées apportées aux instructions relatives aux pièces critiques.
- Les modifications apportées aux instructions de travail doivent être effectuées uniquement par le personnel autorisé. Les éléments suivants seront requis :

  - **Une modification sera apportée par une seule ligne, dans tout le texte original, à l'aide d'encre permanente.**
  - **Un cachet, une signature (ou équivalent électronique) et la date seront placés à côté de la modification.**
  - **Il est interdit d'utiliser du liquide correcteur.**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.5.1.1 Inspection

Obligations du fournisseur :

- Mesurer 100% de toutes les caractéristiques du produit relatives à tous les produits afin de vérifier que les exigences ont été satisfaites. Cela sera mené à des étapes appropriées du processus de production comme l'inspection des reçus, l'inspection en cours de processus, l'inspection finale, etc., conformément aux arrangements planifiés.

  - **Des plans d'inspection seront utilisés comme demandé par Meggitt.**
  - **Des plans d'inspection seront dans un format approuvé et validé par Meggitt.**

- Garantir que le personnel réalisant la vérification du produit / les activités d'inspection est correctement formé et compétent pour distinguer un produit acceptable d'un non-acceptable.

  - ***Le personnel impliqué dans l'inspection finale sera indépendant du processus de fabrication***.

- S'assurer que les activités de vérification des produits qui nécessitent une vérification visuelle seront menées dans des conditions d'éclairage qui fournissent une intensité lumineuse blanche ambiante ne pouvant être inférieure à 1100 LUX (Royaume-Uni) avec une intensité lumineuse ne pouvant être inférieure à 500 LUX mesurée à la surface du composant inspecté.
- S'assurer que l'équipement de surveillance/mesure et la norme d'inspection à respecter sont soumis aux mêmes unités de mesure (indiquées dans la définition du produit) et éviter de procéder à des calculs de conversion.
- S'assurer que l'équipement de surveillance/de mesure utilisé pour la vérification finale / l'inspection du produit est indépendante de ceux utilisés pour les mesures des produits pendant les activités de production ou sera réétalonné / vérifié avant l'utilisation lorsque cette indépendance ne pourra être garantie.
- Enregistrer les résultats réels des mesures / valeurs pour ce qui suit :

  - **Caractéristiques sur le produit classé comme « Critique » sur la définition du produit**
  - **Caractéristiques lorsqu'une machine à mesurer tridimensionnelle (MMT) est la méthode d'inspection**

- Une inspection réduite et d'échantillon ne peut être introduite que si les exigences des sous-sections ci-dessous (« Inspection réduite » ou « Inspection d'échantillon ») sont satisfaites, et que Meggitt a donné son accord.
- Conserver des dossiers de vérification des produits.
- Le personnel impliqué dans l'inspection finale sera indépendant du processus de fabrication.

8.5.1.2 Inspection réduite

Le processus d'inspection réduite n'est *PAS* applicable au matériel standard acheté issu du catalogue.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Obligations du fournisseur :

- Appliquer uniquement une inspection réduite des variables comme moyen de d'acceptation du produit lorsque : ¬ la stabilité et la capacité du processus peuvent être démontrées pendant les activités de vérification des produits ¬ Les données de capacité du processus ont répondu aux exigences spécifiées par l'autorité technique de Meggitt.

  - **La taille de l'échantillon proposé et la méthode de vérification de la caractéristique du produit prélevée dans chaque produit au sein du lot ont été documentées dans un plan de contrôle**
  - **Le plan de contrôle a été soumis au responsable technique de Meggitt qui l'a validé**

- Appliquer uniquement une inspection réduite des caractéristiques constituées[1] comme moyen d'acceptation du produit lorsque :

  - **Des méthodes de contrôle appropriées comme le contrôle des paramètres du processus, de l'outillage, des processus standard et / ou le contrôle des erreurs ont été introduites**
  - **Les preuves mesurables démontrent que les méthodes de contrôle sont efficaces et produisent continuellement un produit conforme aux exigences**
  - **La méthode selon laquelle la caractéristique constituée est produite, de plus la méthode de vérification et les intervalles de vérification sont documentés dans un plan de contrôle**
  - **Le plan de contrôle et les preuves mesurables de la conformité du produit ont été soumis au responsable technique de Meggitt qui l'a validé (à la demande)**

- Garantir que les activités d'inspection réduite relatives au processus fixé sont contrôlées de façon appropriée et validées par le responsable technique de Meggitt, avant d'être introduites.
- Garantir que l'inspection réduite n'est *PAS* appliquée à ce qui suit :
- Produit utilisé pour le contrôle du premier article
- Opérations d'inspection d'essai non-destructif (sauf si spécifié dans une spécification de contrôle)
- Essai fonctionnel
- Conserver des dossiers d' inspection réduite comme spécifié pour la vérification du produit

REMARQUE 1: L'inspection réduite de caractéristiques constatées peut s'appliquer à un groupe ou à une famille de produits qui sont produits selon le même processus au même lieu d'approvisionnement.

8.5.1.3 Inspection des échantillons

Le processus d'inspection réduite n'est *PAS* applicable au matériel standard acheté issu du catalogue.

Obligations du fournisseur :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Uniquement introduire des inspections des échantillons comme moyen d'acceptation du produit lorsque:

  - **La stabilité et la capacité du processus peuvent être démontrées à l'aide de la gestion des gestion des écarts (cf. 8.5.1.4)**
  - **La taille de l'échantillon et la méthode de vérification pour chaque caractéristique du produit examiné ont été consignées dans un plan de contrôle**
  - **Le plan de contrôle et les données statistiques ont été soumis au responsable technique de Meggitt qui les a validés.**

- Garantir que les activités d'inspection des échantillons relatives au produit contrôlé par un processus fixe sont contrôlées et autorisées de façon appropriée par le responsable technique de Meggitt, avant leur introduction.

- S'assurer que l'inspection des échantillons *NE* s'applique PAS aux éléments suivants :

  - **Produit utilisé pour le contrôle du premier article**
  - **Opérations d'inspection d'essais non-destructifs (sauf si cela est spécifié dans une spécification de contrôle)**
  - **Essai fonctionnel**
  - **Produit classé comme critique**

- Conserver des dossiers des inspections d'échantillon comme spécifié pour la vérification du produit.

8.5.1.4 Gestion des écarts

Les exigences de AS/EN/JISQ9103 s'appliquent.

La gestion des écarts *NE* s'applique PAS aux :

- Produits de développement
- Equipement standard de catalogue acheté ou logiciels livrables
- Produit fourni par Meggitt (sauf spécification contraire).

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur aura un processus de détermination les caractéristiques clés (KC) du produit et du processus qui seront des résultats du plan de contrôle.

  - **Identifier des caractéristiques-clés (KC) qui ont été désignées par Meggitt**

- Réaliser des études de maîtrise statistique des procédés (SPC) sur les KC pour démontrer qu'ils sont en état de maîtrise statistique et que la capabilité a été établie comme suit :

  - **Appliquer un contrôle statistique du processus qui permet une réaction opportune à des conditions hors de contrôle, garantissant une maîtrise appropriée, une action**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

corrective et une montée en puissance pour ramener le processus à un état de maîtrise statistique

- **Calculer l'indice de capacité du processus (Cp, Cpk) uniquement lorsque le processus s'avère stable et statistiquement maîtrisé, à l'aide des graphiques de contrôle statistique standard dans l'industrie**
- **Etablir une capacité de processus utilisant des données représentatives rassemblées dans une séquence temporelle à partir de trois lots concurrents ou plus contenant un total combiné d'au moins vingt-cinq (25) produits**
- **S'assurer qu'un processus employant des données variables peut démontrer une capacité du processus de Cpk ≥ 1,33 ou telle que spécifiée par Meggitt**
- **Surveiller pour s'assurer d'une performance continue et appliquer des techniques d'amélioration continues pour éliminer des problèmes et améliorer la stabilité / capacité**
- **Etablir des enregistrements des résultats des études SPC (graphique de contrôle et analyse de capacité) menées sur des processus de production actuels**

- Garantir que les processus qui cessent d'être contrôlés et / ou capables reprennent une vérification du produit / inspection normale jusqu'à ce que la cause ait été identifiée, corrigée, et que la capacité du processus et le contrôle soient rétablis[1]
- Enregistrer les résultats de la surveillance des KC conformément aux exigences d'AS/EN/SJAC 9103
- Soumettre des preuves justificatives de la gestion des écarts des KC (graphique de contrôle et analyse de capacité) le plus tôt possible après le FAIR initial adressé à l'autorité technique de Meggitt. Pour les KC qui ne démontrent pas leur capacité il convient de soumettre un plan d'amélioration et des preuves documenté lorsque la capacité est atteinte.
- Réaliser des études MSA avant de réaliser la SPC et les études de capacité du processus
- Les enregistrements des mesures doivent être conservés et fournis à Meggitt à la demande.

REMARQUE 1: Une inspection à 100% doit être mise en œuvre pour tous les KC lorsque la capacité ne peut être prouvée

8.5.1.5 Contrôle de l'équipement, outils, et programmes logiciels

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra

- Le fournisseur disposera d'un système pour la gestion de l'outillage de préproduction et de production, dispositifs et appareillages y compris l'identification, la protection, le stockage, la durée de vie des outils et leur modification.
- Le fournisseur identifiera un équipement de processus-clé et fournira des ressources pour la maintenance des machines/équipements pour développer un système de maintenance préventive totale planifiée effectif. Celui-ci devra, au minimum:

  - **Utiliser des méthodes de maintenance prédictive pour améliorer continuellement l'efficacité et l'efficience de l'équipement de production.**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Être doté d'un système de mesure des temps d'arrêt, du planifié comparé au non-planifié, etc.**
- **S'assurer que les calendriers de maintenance préventive sont actuels, et reflètent toutes les machines/équipements.**

8.5.1.6 Validation et contrôle de processus spéciaux

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Le fournisseur devra valider tous les processus de production et de prestation de services lorsque les résultats ne pourront pas être vérifiés par un contrôle ou une mesure ultérieurs et, en conséquence, que des défaillances deviendront apparentes uniquement après l'utilisation du produit ou la fourniture du service.

REMARQUE : Ces processus sont souvent désignés par le nom de processus spéciaux.

REMARQUE : Des audits de processus spéciaux seront programmés via le plan d'audit du fournisseurs.

8.5.1.7 Vérification du processus de production (exigences concernant le premier article et PPAP)

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

L'inspection du premier/dernier article (FAIR/LAIR) et le PPAP (processus d'homologation des pièces de production) s'appliquent aux :

- Produits conçus et / ou produits par un fournisseur pour une application Meggitt
- Tous les ensembles et sous-ensembles
- Pièces moulées et forgées
- Pièces usinées
- Pièces moulées et ensembles
- Instructions/plans de réparation

Les exigences concernant le contrôle du premier/dernier article (FAIR/LAIR) et le PPAP NE s'appliquent PAS aux :

- Equipements du catalogue standard achetés ou logiciels livrables
- Matières premières
- Eléments du processus relatifs au matériau ou au produit fourni par Meggitt

Obligations du fournisseur :

- Mettre en œuvre les exigences d'AS/EN/SJAC 9102 et, lorsque Meggitt le spécifiera, AS/EN/JISQ9145 [1]
- Réaliser et soumettre un FAI/PPAP sur le produit de première production[2] à livrer
- Réaliser une delta FAI après un changement dans le processus, la source et/ou le schéma [2]
- Réaliser un contrôle dimensionnel en FAI / LAI à la fin du processus de production à l'aide de :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Equipement de mesure apte**
- **Equipement de mesure et personnel d'inspection indépendants[3] de celui utilisé dans le processus de production**

- Garantir que les programmes d'inspection des machines à mesurer tridimensionnelles (CMM) et les programmeurs employés pour la FAI sont indépendants[3] de ceux utilisés pour la mesure du produit pendant le processus de production.
- Garantir que les caractéristiques qui deviendront inaccessibles[4] pendant des opérations de processus de production ultérieures sont inspectées indépendamment avant de devenir inaccessibles
- Réaliser une LAIR sur un produit qui représente la méthode de production à la fin de la production, lorsqu'il est prévu que la source de la production complète soit changée, ou à la demande de Meggitt
- Enregistrer tout l'équipement de mesure dans le plan de contrôle FAI / LAI, y compris un numéro de version du programme le cas échéant
- Le fournisseur préparera un diagramme de flux de processus de fabrication pour le produit[5]. Le diagramme de flux complet comprendra des étapes de la réception du matériau jusqu'à la préparation de la documentation d'expédition. (Un diagramme de flux de processus séparé est requis pour chaque processus externalisé). Le diagramme de flux de processus de fabrication présentera :

  - **Les points d'inspection**
  - **Machines de transformation, outillage, postes d'assemblage, bancs d'essai, magasins pour les sous-ensembles, zone(s) de réusinage. Les numéros d'usine ou l'ID de la machine ID seront inclus pour tous les équipements principaux**
  - **Points de collecte des données de production de premier passage**
  - **Identification des goulots d'étranglement potentiels**
  - **Identification des compétences des opérateurs**
  - **Plans de capacité pour les équipements non dédiés à la production du produit de Meggitt**
  - **Inclure un diagramme en cascade avec la FAIR permettant d'identifier la nomenclature pour le produit**

- Compléter et soumettre une FAIR / LAIR au site acheteur de Meggitt
- Ne mettre en circulation le produit au sein de Meggitt qu'en présence d'une FAIR validée
- Conserver des enregistrements des FAIR / LAIR.

REMARQUE 1: Ou toute autre norme applicable en fonction du secteur ou de l'industrie tel que spécifié par les exigences de Meggitt PO.

REMARQUE 2: Uniquement lorsqu'il n'est pas physiquement possible de réaliser le FAI sur un seul produit, des données issues de produits multiples peuvent être utilisées, indiquant que toutes les pièces ont été fabriquées à l'aide de la même définition d'ingénierie, nomenclature, chaîne d'approvisionnement et méthode de fabrication (y compris la méthode de mesure). Le rapport de FAI sera annoté pour indiquer l'utilisation de produits multiples et fournir la traçabilité des produits utilisés pour obtenir les résultats de l'inspection.

REMARQUE 3: Les machines à mesurer tridimensionnelles utilisées pour le FAI / LAI NE ne doivent PAS être indépendantes de celles utilisées pour la mesure des produits pendant des activités de production.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

REMARQUE 4: Lorsque des caractéristiques inaccessibles peuvent être affectées par des opérations de production ultérieures, la méthode de vérification sera convenue avec le responsable conception technique et enregistrée dans le rapport.

REMARQUE 5: Les étapes du flux de processus seront désignées afin de pouvoir être en référence croisée avec la PFMEA.

8.5.1.8 Analyse des modes de défaillances et de leurs effets pour les processus (PFMEA)

Obligations du fournisseur :

- Utiliser une équipe pluridisciplinaire pour établir une PFMEA qui inclut (mais ne s'y limite pas) les éléments suivants :

  - **Identification du processus**
  - **Éléments de travail du processus**
  - **Mode de défaillance du processus potentiel**
  - **Gravité (G) – Gravité d'un mode de défaillance**
  - **Fréquence d'apparition (F) – Probabilité qu'un mode de défaillance donné se produise**
  - **Détection / Prévention (D) – Probabilité que le mode de défaillance soit empêché / détecté**
  - **Indice de priorité du risque (IPR) – Gravité (G) x Fréquence d'apparition (F) x Détection (D) = priorité du risque.**
  - **Critères de notation habituels**

- Développer une PFMEA pour le processus de production identifié dans le diagramme des opérations avant de produire le produit
- Evaluer et documenter la défaillance possible d'un produit / processus et les effets de cette défaillance
- Déterminer la priorité du risque associée à l'impact sur le produit, le processus et le client
- Adopter une mesure corrective appropriée pour les actions pour les IPR élevés afin de réduire ou d'éliminer le risque de survenue d'une défaillance possible
- Revoir / actualiser et recalculer les IPR pour la PFMEA lorsque des changements sont apportés à la définition du produit, aux conditions de fonctionnement du processus ou lorsqu'une non-conformité a été identifiée
- Fournir un avis au client en même temps que la transmission du bon de commande lorsqu'il est impossible d'atténuer correctement le risque
- Conserver des dossiers PFMEA qui débutent à la date à laquelle le produit final a été livré à Meggitt.

REMARQUE 1: Une seule PFMEA peut s'appliquer à un groupe ou à une famille de produits qui sont fabriqués par le même processus à la même source.

8.5.1.9 Plan de contrôle

Obligations du fournisseur :

- a)Utiliser une équipe multidisciplinaire pour développer des plans de contrôle pour le processus de production pour chaque produit, qui définit les contrôles à utiliser avant de

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

fabriquer le produit b) S'assurer que le plan de contrôle tient compte de (mais sans s'y limiter) les éléments suivants :

- **Résultats de la PFMEA**
- **Inspection réduite autorisée**
- **Inspection d'échantillon autorisée**
- **Gestion des écarts**

- S'assurer que le contenu du plan de contrôle inclut (mais sans s'y limiter):

- **Numéro de pièce/ processus**
- **Nom du processus / description de l'opération**
- **Caractéristiques du produit / processus**
- **Méthode de contrôle**
- **Plan de réaction**

- Revoir et actualiser les plans de contrôle lorsqu'un changement survient et affecte le produit, le processus de production, la mesure, la logistique, les sources ou la PFMEA
- Conserver un processus pour examiner l'efficacité de ces contrôles
- Conserver des dossiers des plans de contrôle à compter de la date de livraison du produit final à Meggitt.

REMARQUE 1: Un plan de contrôle unique peut s'appliquer à un groupe ou à une famille de produits qui sont produits par le même processus à la même source.

8.5.1.10 Instructions de travail

Le fournisseur devra

- Préparer des instructions de travail documentées[1] pour le personnel responsable du fonctionnement des processus qui impactent la qualité du produit
- S'assurer que les instructions de travail sont accessibles pour être utilisées au poste de travail
- S'assurer que les instructions de travail sont déduites de et font référence aux sources telles que le schéma et/ou le plan de contrôle

REMARQUE 1: les instructions de travail peuvent comprendre le diagramme des opérations, les documents de production tels que les plans de production, fiches navettes, routeurs, ordres de travail, cartes de processus, et documents d'inspection.

8.5.1.11 Analyse des systèmes de mesure (MSA)

Obligations du fournisseur:

- Définir les exigences métrologiques et la fonction métrologique conformément à ISO10012
- S'assurer que le personnel désigné pour réaliser les activités de vérification du produit est formé et compétent dans l'utilisation de l'équipement de suivi / de mesure
- S'assurer que l'équipement de surveillance/de mesure utilisé pour réaliser les activités de production est étalonné et traçable selon les normes de mesure internationales ou nationales.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Avoir du personnel disponible qui est formé et compétent dans les techniques d'analyse des systèmes de mesure [1]
- Valider le système de mesure en effectuant des études statistiques [1] relatives à une plage représentative de tolérances et caractéristiques (y compris la tolérance la plus stricte mesurée) pour analyser la variation présente dans les résultats de chaque type de système de surveillance / mesure et d'équipement d'essai. Les participants de l'étude seront représentatifs de ceux utilisant les systèmes de mesure quotidiennement.
- Réaliser des études statistiques spécifiques aux caractéristiques du produit [1] pour valider le système de mesure lorsque des caractéristiques clés (KC) ont été identifiées pour le fournisseur par Meggitt
- Surveiller[2] et maintenir la capacité de l'équipement de mesure au fil du temps pour garantir qu'il fonctionne comme validé initialement
- Réaliser un examen de la capacité de mesure lorsque les tolérances, le personnel ou les conditions environnementales ont changé
- Enregistrer les résultats des études statistiques dans un rapport d'étude pour identifier comment a été entreprise l'étude et les conclusions
- Conserver les enregistrements de MSA

REMARQUE 1: L'analyse des systèmes de mesure techniques et des études statistiques font référence à la répétabilité et à la reproductivité de la jauge et / ou analyse de concordance

REMARQUE 2: En plus de l'étalonnage, l'équipement de surveillance/mesure sera vérifié régulièrement par rapport à une référence étalonnée d'une taille et d'une forme connue.

8.5.2 Identification et traçabilité

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Obligations du fournisseur :

- Tous les produits doivent être identifiés et traçables conformément aux schémas/à la documentation de conception ou comme convenu avec Meggitt.
- Le système de traçabilité employé réduira la probabilité du besoin de mener un rappel complet du produit en cas de non-conformité de celui-ci.
- La traçabilité sera conservée pour tous les produits pendant la production (y compris quantités de produit, commandes scindées, produit non-conforme etc.) depuis la matière première jusqu'au produit fini.
- Le fournisseur gèrera et enregistrera les numéros de série ou numéros de lot des produits, si les numéros sont fournis par Meggitt ou un client de Meggitt, le fournisseur utilisera ceux-ci au lieu de ses propres numéros de série ou de lot.
- Le fournisseur devra s'assurer de mettre en œuvre une méthodologie pour prévenir la création de numéros en double
- Les articles traçables, qui, pour un motif de taille et/ou d'application ne permettent pas l'identification du numéro de pièce et de série, seront conditionnés individuellement et identifiés par une étiquette appropriée.

REMARQUE: Le fournisseur devra mettre en œuvre un processus, ou une politique, pour le contrôle des « lots fractionnés ».

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.5.2.1 Contrôle de l'outillage

Le fournisseur devra :

- Etablir un système de gestion des outils de préproduction et production, dispositifs et appareillages qui inclut (mais sans s'y limiter) les éléments suivants :

  - **Identification unique de l'outil**
  - **Validation de l'outil avant la validation pour production**
  - **Protection contre les dommages et la détérioration pendant le stockage**
  - **Conservé pour être adapté à l'usage prévu**
  - **Stockage et récupération**
  - **Configuration des outils**
  - **Contrôle de la durée de vie de l'outil / programmes de changement d'outil**
  - **Documentation de modification de la conception des outils, y compris le niveau de modification technique**
  - **Modification et révision des outils**

- S'assurer que l'outillage, les dispositifs et appareillages détenus par Meggitt et / ou les clients de Meggitt (y compris la propriété partagée) sont contrôlés comme indiqué ci-dessus, plus ce qui suit :

  - **Identifiés comme détenus par Meggitt**
  - **Registre de l'outillage établi**
  - **Utilisé uniquement pour les applications de Meggitt**
  - **Audité annuellement (inventaire) et préservation périodique/ contrôles d'état de l'outillage détenu en stock**
  - **Modifications uniquement après autorisation écrite de Meggitt**
  - **Elimination uniquement après autorisation écrite de Meggitt**
  - **Fourniture d'informations sur les outils (dont informations photographiques) à Meggitt à la demande**

- Conserver des dossiers de contrôle de l'outillage (outils détenus par Meggitt).

8.5.3 Biens appartenant aux clients et aux prestataires externes

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra :

- S'assurer que l'outillage, dispositifs et appareillages détenus/délivrés par Meggitt sont enregistrés adéquatement et entretenus en indiquant le statut de période à la demande.
- Les dispositifs et appareillages devront être identifiés et contrôlés à tout moment.
- Retourner tous les documents, enregistrements, gabarit, timbres, outillage ou tout autre équipement fourni par Meggitt (comme les matériaux ou le produit) à réception de la notification écrite de Meggitt ou lorsque son contrat avec Meggitt aura cessé.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.5.4 Préservation

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra:

- Etablir un processus de détection et prévention de débris d'objet étranger ou dommages(FOD) ou tout type de contamination, pour les matériaux ASD, la conformité à AS/EN/JISQ 9146 sera obligatoire.
- Le processus devra contenir au minimum les éléments suivants:

  - **Examen du processus FOD en production FOD**
  - **Formation du personnel concerné à la prévention des FOD**
  - **Manutention de matériaux et protection des produits**
  - **Responsabilité des outils/du matériel**
  - **Recherche d'articles perdus et processus de documentation**
  - **Contrôle de l'entrée physique dans des zones critiques FOD**
  - **Inspection relative aux objets étrangers**

- Les extrémités de tuyaux exposées, connecteurs électriques, câbles coaxiaux et ouvertures exposées doivent être scellés à l'extérieur, lorsque cela est possible, afin d'éviter toute contamination.
- Les produits qui sont (ou contiennent) des dispositifs sensibles aux décharges électrostatiques (ESD) devront être clairement marqués en conséquence et conditionnés conformément aux spécifications nationales et internationales.

  - **Les produits ESD devront être uniquement retirés de l'emballage protecteur dans une zone protégée ESD. Cela comprend la réception des marchandises et l'inspection finale.**

- Les matériaux à durée de vie limitée doivent être identifiés et contrôlés afin de ne pas utiliser des matériaux « hors d'usage ».
- **Les matériaux à durée de vie limitée devront être livrés à Meggitt en étant au minimum à 75% de leur durée de vie, ou comme demandé formellement par Meggitt ou une spécification/schéma d'audit.**
- Le fournisseur devra documenter les détails des procédures de conditionnement, illustrations des emballages internes/ S.A.V produit et spécifier les matériaux à utiliser. La préparation de ces procédures devra garantir un conditionnement approprié du produit sensible et aucune inclusion de matériaux d'emballage interdits.

8.5.5 Activités post-livraison

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.5.6 Contrôle des changements

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

8.5.6.1 Certification des opérateurs

Lorsque le fournisseur détient un programme de certification des opérateurs, cela devra être documenté, et lorsque cela sera demandé, il devra être mis à disposition de Meggitt pour validation.

8.5.6.2 Contrôle par tampon

Le fournisseur devra conserver une procédure de contrôle effectif et d'administration des tampons d'inspection. Les tampons d'inspection sont des tampons qui ont été autorisés au sein du système qualité du fournisseur, y compris les supports de validation électronique.

- La procédure devra prévoir que les tampons perdus ou non utilisés devront être mis en quarantaine pour une période définie ne pouvant être inférieure à six (6) mois.
- Si des signatures sont utilisées à la place de tampons, un enregistrement des signatures autorisée avec le poste de la personne devra faire partie de la procédure documentée.
- Le cas échéant cette procédure devra aussi prévoir des contrôles de sécurité pour les signatures électroniques (càd. mots de passe, etc.).

8.5.6.3 Exigences relatives aux modifications de documents

- Une modification devra être effectuée par une seule ligne dans tout le texte d'origine à l'aide d'encre permanente
- Un tampon, une signature (ou équivalent électronique) et la date devront être placés à côté de la modification.
- Il est interdit d'utiliser du liquide correcteur

8.6 Validation de produits et services

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra:

- Chaque envoi devra être accompagné par, au minimum, un certificat de conformité et une facture commerciale/liste d'emballage. Lorsque le fournisseur le jugera approprié, ces documents pourront être combinés en un seul, toutefois ce qui suit devra s'appliquer dans tous les cas.
- Le fournisseur devra fournir un certificat de conformité (CC) lisible et reproductible avec chaque envoi qui indique que tous les articles contenus dans l'envoi sont conformes à toutes les exigences applicables du bon de commande identifié et qu'ils ont été produits avec des matériaux dont le vendeur confirme la conformité aux spécifications applicables et fournit une preuve objective de celle-ci. Le certificat de conformité doit être daté et contenir la signature d'un représentant autorisé du vendeur.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Chaque envoi devra être accompagné de (2) copies de la documentation de mise en circulation. Un (1) à l'intérieur et un (1) à l'extérieur de l'emballage.**

8.6.1 Documentation de mise en circulation

Le CC devra contenir les informations suivantes au minimum:

- Numéro de référence du document traçable unique.
- Nom du fournisseur
- Numéro du bon de commande Meggitt (dont numéro de l'article du bon de commande)
- Description du produit (par numéro de bon de commande).
- Numéro de pièce (dont le statut de révision du schéma (par numéro de bon de commande) le cas échéant
- Référence traçable (par ex. numéros de série, de lot, de lot de fabrication, de coulée, de moule).
- Quantité.
- Conformité/respect des exigences

REMARQUE: la formulation suivante en donne un exemple:

« CES PRODUITS ONT ÉTÉ FABRIQUÉS, INSPECTÉS, TESTÉS ET, SAUF STIPULATION CONTRAIRE CI-DESSUS, SONT CONFORMES À TOUS LES ÉGARDS AUX EXIGENCES DU BON DE COMMANDE. »

Signature de la personne autorisée à mettre le produit en circulation pour le client (une signature électronique devra être acceptée).

- Les informations supplémentaires, le cas échéant, devront inclure :

  - **FAI ou référence de rapport équivalente.**
  - **Référence traçable (numéros de série, de lot, de lot de fabrication, de coulée, de moule – le cas échéant).**
  - **Référence du certificat de matière première.**
  - **Information pertinente sur la durée de conservation pertinente.**
  - **Exigences spécifiques pour les BDC Meggitt le cas échéant:**
  - **Référence ATP.**
  - **Référence concession/permis de fabrication**

8.6.2 Facture commerciale/informations sur la liste d'emballage

- Informations générales

  - **Date d'envoi/de transport**
  - **Adresse et numéro de téléphone du fournisseur**
  - **Adresse de livraison**
  - **Numéro de pièce**
  - **Prix**
  - **Devise**
  - **Quantité**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Unité de mesure**
- **Pays d'origine des pièces fournies.**

- Envois internationaux aux USA

- **Classification à 10 chiffres US HTS**
- **Articles et conteneurs doivent indiquer le pays d'origine.**

8.6.2.1 Matériaux fournis par Meggitt

Chaque envoi doit être accompagné d'une copie signée, lisible et reproductible d'un certificat de conformité indiquant que les articles ont été produits à partir de matériaux fournis par le site Meggitt concerné.

8.6.2.2 Distributeur

Le vendeur devra joindre à chaque envoi une documentation qui certifie que les articles livrés dans le cadre de ce contrat sont conformes aux exigences exposées dans les spécifications d'approvisionnement et toutes les spécifications détaillées applicable. Le vendeur devra fournir un certificat de conformité du fabricant d'équipement d'origine et/ou du distributeur autorisé du fabricant d'équipement d'origine qui identifie les lieux de production et d'achat, les informations de traçabilité applicables (par ex., code de date, numéro de lot, numéro de lot de fabrication, etc.), et numéro de pièce.

8.7 Contrôle des résultats non conformes

8.7.1 L'organisation devra s'assurer que les résultats qui ne sont pas conformes à ses exigences sont identifiées et contrôlées pour prévenir leur utilisation ou livraison involontaires.

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra:

- Le fournisseur devra établir une méthode de détection de la non-conformité des produits et processus. Cela devra inclure au minimum :
- Maîtriser les non-conformités en séparant le produit ou processus pour empêcher son utilisation ou sa livraison involontaire.
- Prendre les mesures nécessaires pour maîtriser l'effet de la non-conformité sur d'autres processus ou produits au niveau du fournisseur ou fournisseurs de deuxième rang.
- Les pièces non-conformes, avec leur documentation et identification associées, (par ex. étiquette ou balise rouge), doivent être isolées jusqu'à leur homologation. Une décision écrite doit être donnée par le responsable de l'ingénierie concerné.
- Si une décision est prise pour des pièces rebutées, avant l'élimination finale, les pièces propriétaires devront être dégradées d'une façon telle qu'elle écarte toute possibilité de réutilisation ou de réusinage. Toutes les considérations spéciales sur un produit non-conforme imposées par Meggitt ou par son client devront être respectées.
- Le fournisseur devra informer Meggitt immédiatement (dans les 24 heures ou le jour ouvré suivant), par écrit, lorsqu'une non-conformité sera découverte dans les processus de

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

fabrication du fournisseur ou composants/ensembles pour un produit déjà livré. Cette notification devra inclure au minimum:

- **Description claire de la non-conformité**
- **Numéro de la pièce affectée, numéro de série, numéro de lot, lot de coulée, date de fabrication etc.**
- **Quantité livrée**
- **Bon de commande**
- **Plan de maîtrise dont action(s) corrective(s)**
- **Ecarts (permis de concession/de production)**
- **Si les informations ne sont pas encore déterminées, le notifier immédiatement, avec détails à suivre**

- **Le fournisseur devra être doté d'un processus pour le contrôle des permis de concession et de production (écarts). Cela devra inclure la formation du personnel dans le rôle et la responsabilité qu'ils assument dans le processus de contrôle des concessions et permis.**

  - **Concession – il s'agit d'une permission temporaire/conditionnelle accordée pour utiliser ou mettre en circulation une quantité limitée de matériaux, pièces au détail ou ensembles déjà fabriqués qui ne sont pas strictement conformes aux schémas et/ou spécifications approuvés.**
  - **Permis de production - il s'agit d'une permission temporaire/conditionnelle accordée, avant la production, d'utiliser des matières premières ou pour fabriquer des pièces au détail ou des ensembles qui diffèrent des schémas validés et/ou des spécifications.**

- **Ce n'est que lorsqu'un fournisseur est responsable de la conception, et que la non-conformité est classée comme mineure, que le fournisseur peut éliminer les produits à l'aide de son propre système de traitement des non-conformités. Les exigences devront être les suivantes :**

  - **Concessions majeures (affectant la forme, le caractère adapté, la fonction, la navigabilité, la sécurité, la solidité, la durée de vie, l'interchangeabilité, la maintenance, la fiabilité et/ou l'aspect qui peuvent causer une inquiétude de l'utilisateur concernant son fonctionnement). Lorsqu'une concession majeure a été formulée et soumise à Meggitt, à l'aide d'un format de Meggitt (sauf convention contraire), une action corrective doit être mise en œuvre et la non-conformité doit être clôturée avant la livraison de pièces.**
  - **Les concessions ne doivent pas être soumises à Meggitt mais devront être conservées et mises à la disposition de Meggitt. Les non-conformités doivent être clôturées avant la livraison de pièces.**

- Sauf convention contraire formelle, aucun produit non-conforme, couvert par la concession, ne sera livré jusqu'à ce que la concession ait été acceptée formellement par Meggitt.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

8.7.2 Produit rejeté et/ou retourné par Meggitt

- Le fournisseur devra être doté d'un processus de contrôle des produits retournés par le client (Meggitt) en tant que produits non-conformes.
- Les fournisseurs devront être informés de la non-conformité du produit identifié par un rapport d'action corrective du fournisseur (SCAR) ou par un équivalent et/ou leur tableau de bord.

  - **Si le fournisseur ne peut pas identifier la cause de la défaillance à l'aide du rapport, ou n'accepte pas sa responsabilité, le fournisseur devra en informer Meggitt dans les (2) jours ouvrés suivant la réception de la notification et s'assurer que la pièce est retournée pour évaluation. Sinon, le fournisseur sera réputé avoir accepté la responsabilité concernant le rapport de non-conformité.**

- Le fournisseur devra réagir à la non-conformité.
- Ce processus devra inclure les articles retournés éliminés au motif Aucun défaut trouvé (FNF); en particulier ceux qui ont été retournés à plusieurs reprises.

REMARQUE: Meggitt ne devra pas accepter une nouvelle livraison de tout produit défaillant dans un site de Meggitt et qui a été retourné au fournisseur à plusieurs reprises pour la même non-conformité

8.7.3 L'organisation devra conserver les informations documentées selon lesquelles :

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

9.0 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

9.1 Surveillance, mesure, analyse, et évaluation

9.1.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra:

Le fournisseur devra mettre en œuvre des méthodes standard de management de la qualité pour des améliorations du produit et du processus comme 5 Why, Ishikawa (diagramme en arêtes de poisson), 8D (ou équivalent), 6S, et PFMEA, et s'assurer que le personnel est correctement formé à leur utilisation.

9.1.2 Satisfaction du client

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Sauf accord spécifique avec Meggitt le fournisseur devra au minimum:

- Surveiller la qualité et la performance de livraison en utilisant:

  - **La livraison (OTIF)**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- **Quality Escape/défaut de qualité (envers Meggitt et des fournisseurs de deuxième rang du fournisseur)**
- **PPM**

- Prendre des actions correctives appropriées dans l'éventualité où un produit non-conforme a été livré à Meggitt et/ou lorsque la performance de livraison « On-Time In-Full » (livraisons complètes et à l'heure) n'est pas atteinte.
- Notifier immédiatement leur contact des Achats chez Meggitt lorsque les délais de livraison ne sont pas respectés et présenter un plan de rétablissement.
- Se préparer à et participer à des évaluations de la performance réalisées périodiquement par Meggitt.
- Etudier la carte d'évaluation des fournisseurs de Meggitt et mettre en œuvre des actions d'amélioration.

9.1.3 Analyse et évaluation

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

9.2 Audit interne

9.2.1 L'organisation devra conduire des audits internes à des intervalles planifiés pour fournir des informations relatives à l'efficacité du système de management de la qualité.

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra établir un système permettant une gestion appropriée d'un programme d'audit interne qui inclut des audits des produits et des processus, afin de vérifier la conformité des produits et processus relatifs aux produits livrés à Meggitt.

9.2.2 L'organisation devra:

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

Le fournisseur devra:

- Le programme d'audit devra être priorisé sur la base d'un risque lié au risque et au processus.
- Le programme devra garantir que tous les produits Meggitt sont audités à des intervalles identifiés et à des étapes appropriées de la production à l'aide d'un échantillon du produit sélectionné de manière aléatoire dans le processus de production actuel.
- Les auditeurs devront être indépendants de la fonction auditée, et devront être dûment formés et expérimentés.

9.3 Evaluation de la gestion

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

Le fournisseur devra:

- **Lorsque Meggitt en fera la demande, le fournisseur devra fournir les données de qualité appropriées (tableaux, indicateurs, taux d'acceptation, résultats de l'atelier, etc.) qui prouvent la performance de qualité interne du fournisseur et les actions correctives menées afin de prévenir les impacts sur Meggitt**.

10.0 AMÉLIORATION

10.1 Généralités

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

10.2 Non-conformité et action corrective

10.2.1 En cas de non-conformité, y compris la survenue de réclamation, l'organisation devra:

Les exigences d'AS/EN/JISQ9100:2016 section 10.2.1 devront s'appliquer aux produits de l'aéronautique et pour d'autres industries ISO9001:2015 s'appliquera.

Le fournisseur devra:

- Le fournisseur devra utiliser des méthodes de contrôle des erreurs dans son processus d'action corrective le cas échéant.
- Le fournisseur devra établir un plan de protection des clients pour assurer la continuité de l'approvisionnement pendant que les non-conformités seront étudiées.
- Le personnel impliqué dans le processus d'identification, d'analyse et de clôture devra être dûment formé aux méthodes de qualité applicables.
- Le fournisseur devra revoir/actualiser et être capable d'apporter la preuve de l'analyse des modes de défaillances et de leurs effets pour les processus (PFMEA) et du plan de contrôle lorsqu'une action corrective aura été identifié.
- Les non-conformités identifiées par Meggitt peuvent inclure la non-conformité du produit, du processus et de l'audit.
- Le fournisseur devra s'assurer que les actions correctives requises par Meggitt reçoivent une réponse dans la période impartie. Sauf accord du département Qualité de Meggitt, ou de l'auditeur de Meggitt, les calendriers suivants s'appliqueront dans tous les cas.

Type de non-conformité	Plan de maîtrise immédiate	Cause première / soumission d'un plan d'action corrective	Clôture du dossier de non-conformité
Défaillance relative au produit	**≤ 2 jours calendaires (48 heures)***	**≤ 30 jours calendaires***	**≤ 45 jours calendaires*** **(ou comme convenu par Meggitt)**
Résultat de l'audit	**n/a**		

***** Lorsque le nombre de jours est compté à partir de la délivrance d'un rapport de non-conformité (NCR)

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

*Sauf si cela est demandé par Meggitt, le fournisseur devra documenter toutes les actions visant à rectifier la non-conformité, y compris en employant une méthodologie et un format 8D tels qu'identifiés dans AS13000: Résoudre les problèmes pour les fournisseurs.

- Lorsque la performance de qualité d'un fournisseur n'atteint pas les objectifs requis, Meggitt doit mettre en place l'interaction avec le fournisseur pour identifier les actions correctives et les améliorations requises. Cela peut inclure la demande d'un plan d'action formel et/ou une évaluation sur site.

10.2.2 L'organisation devra conserver des informations documentées prouvant que :

Les exigences d'AS/EN/JISQ91XX identifiées dans la clause 3.1 « Tableau 1» s'appliquent aux produits ASD. Pour d'autres industries ISO9001:2015 s'applique.

10.3 Amélioration continue

10.3.1 Généralités

Les exigences d'AS13000, AS13003, 4 et 6 s'appliquent aux produits ASD. Pour les autres industries ISO9001:2015 s'applique.

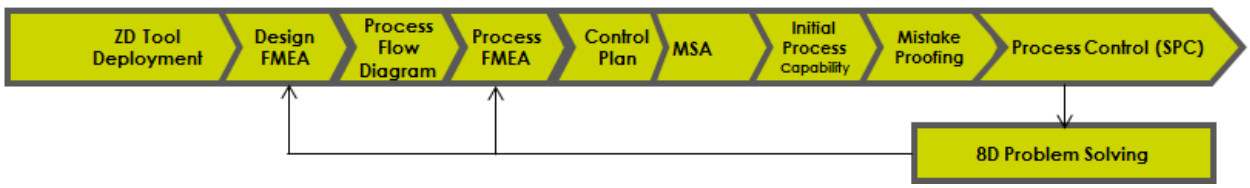
Le fournisseur devra mettre en œuvre un programme d'amélioration continue afin de réduire les variations et la livraison de matériaux/produits/services défectueux à Meggitt.

Afin d'y parvenir, le fournisseur devra établir un programme Zéro Défauts pour les produits fabriqués en série.

Le programme ZD du fournisseur devra inclure les éléments suivants :

- Examen des données sur 3 ans du client, défauts qualité internes et du fournisseur
- Revue du processus de fabrication (MPR) pour tous les produits et processus Meggitt
- Diagramme des opérations (PFD) pour tous les produits Meggitt.
- Analyse des modes de défaillances et de leurs effets pour les processus (PFMEA) pour tous les produits
- Plans de contrôle pour tous les produits
- Mener une analyse des systèmes de mesure (MSA) pour tout l'équipement d'inspection utilisé pour mesurer et vérifier le produit Meggitt
- Maîtrise statistique des procédés (SPC) initiale et continue
- « Dispositif anti-erreurs » pour prévenir la survenue des défauts
- Techniques robustes de résolution des problèmes (8D)

Modèle d'outil principal Zéro défauts



LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

(Déploiement outil ZD, FMEA conception, diagramme de flux de processus, FMEA processus, plan de contrôle, capacité initiale du processus, dispositif anti-erreurs, contrôle des processus (SPC) résolution de problème 8D)

Une suite complète d'outils, processus, modèles de rapport et formation ZD est disponible via votre contact Fournisseurs chez Meggitt.

10.3.2 Développement des fournisseurs

Lorsque la performance du fournisseur est tombée en-dessous des exigences de Meggitt, le fournisseur doit, comme demandé par Meggitt, participer au programme de Développement des fournisseurs de Meggitt.

Cela consiste en :

- Une implication directe avec un ingénieur chargé du développement des fournisseurs dans les établissements du fournisseurs et/ou par WebEx afin de faciliter les améliorations des processus.
- Réaliser et rapporter régulièrement sur les activités de mise en œuvre du Zéro défaut à l'aide du formulaire Meggitt MFT-206 Plan Zéro défaut du développement des fournisseurs

  - Ce document devra être soumis à l'établissement demandeur comme demandé par Meggitt mais à un minimum d'intervalles mensuels jusqu'à indication contraire.

10.3.3 Leçons apprises

Pour aider au processus d'amélioration continue et la recherche des Zéros défauts, le fournisseur devra conserver un processus actif d'amélioration des leçons apprises et utiliser une base de données de produits, capacités connues, non-conformité identifiée et leçons apprises à des fins d'amélioration continue.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

11.0 Documents de référence

11.1 Normes industrielles

Ces documents incluent, sans s'y limiter, les suivants :

- ISO 9000 Systèmes de management de la qualité – Principes fondamentaux et vocabulaire
- ISO 9001 Exigences pour les systèmes de management de la qualité
- ISO 10012 Exigences pour les processus et les équipements de mesure
- ISO 13485 Dispositifs médicaux – Exigences pour les systèmes de management de la qualité
- ISO 15489 Information et documentation. Gestion des documents d'archive
- ISO17025 Exigences concernant la compétence des laboratoires d'essai et d'étalonnage
- ISO 31000 Management du risque -- Principes et lignes directrices
- ISO 45001 Management de la S&ST
- AS 5553 Pièces électroniques contrefaites; prévention, détection, atténuation
- AS 6081 Pièces électroniques contrefaites; protocole de prévention, distributeurs
- AS9145 APQP & PPAP
- AS/EN/JISQ 9100 Exigences pour les organismes de l'aéronautique, l'espace et la défense
- AS/EN/JISQ 9102 Exigences pour le contrôle du premier article dans l'aéronautique
- AS/EN/JISQ 9103 Management de la variation des caractéristiques-clés
- AS/EN/JISQ 9110 Exigences pour les entreprises effectuant de la maintenance aéronautique
- AS/EN/JISQ 9115 Exigences pour les organismes de l'aéronautique, l'espace et la défense Logiciel livrable
- AS/EN/JISQ 9120 Exigences pour les distributeurs de l'aéronautique, l'espace et la défense
- AS/EN/JISQ 9131 Définition et documentation des données de non-conformité
- AS/EN/JISQ 9145 Exigences pour une planification avancée de la qualité produit et un processus d'approbation des pièces de production
- AS/EN/JISQ 9146 Programme de prévention des dommages causés par un corps étranger (FOD)
- AS 13000 Exigences de résolution des problèmes pour les fournisseurs
- AS13003 Analyse des systèmes de mesure (MSA)
- AS13004 FMEA et plan de contrôle
- AS13006 Méthodes de contrôle des processus
- ASME VIII Exigences pour les appareils de pression
- ASME II A/B/C Spécifications matériaux
- ASME IX Exigences pour la qualification soudage/brasage
- ASME V Exigences pour les essais non destructifs
- PED 97/23/EC Directive Equipements sous pression
- IATF 16949 Stratégie de transition ISO/TS 16949 › IATF 16949

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

11.2 Documents concernant les exigences pour les clients-clés de Meggitt

Ces documents incluent, sans s'y limiter, les suivants :

- GE Aviation
  - S-1000
  - S-1001
  - S-1002
- Airbus
  - AP1013
  - AP2190
  - GRAMS
  - GRESS
- BAE
  - BAE/AG/QC/SC1 Parts 1 to 7
  - QAP-J-0-E-1001
- Boeing
  - D6-82479
- Bombardier
  - QAD 4.6-1
  - QAD 4.6-40
- Dassault
  - DGQT 0.7.0.0019A
- Embraer
  - EQRS
- Gulfstream
  - GAC-SQAR-0001
  - GAC-SQAR-0002
- Honeywell
  - SPOC

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT

- Leonardo
  - QRS 01
- Lockheed Martin
  - QM003
- Rolls Royce
  - SABRe
- Textron Beechcraft
  - QC00
- Textron – Cessna
  - CQRS
- UTC
  - ASQR-01
- Woodward
  - WPQR-9100

11.3 Documents de Meggitt

MFT-120 Supplier Trade Compliance Classification Request
MFT-122 Supplier Trade Compliance Classification Questionnaire
MFT-206 Supplier Zero Defect Program
MFT-207 Appearance Approval Report
MFT-208 PPAP Approval Template

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES UNIQUEMENT PAR LES DESTINATAIRES DANS LE BUT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ FOURNIES. ELLES NE SERONT PAS DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'ACCORD ÉCRIT DE MEGGITT.

NON CONTRÔLÉ SI IMPRIMÉ OU STOCKÉ LOCALEMENT